Règlement du jeu TCHIP COIFFURE
GRAND JEU TCHIP DUBAI

Article 1 - Présentation de la Société Organisatrice

Le Groupe VOG, Société par actions simplifiée au capital de 3 941 750 € dont le siège social est situé au 27 avenue George V 75008 Paris, inscrite au registre du commerce de Paris sous le numéro 424 327 492 ci-après dénommée « Société Organisatrice », organise un jeu gratuit par tirage au sort et avec obligation d'achat « GRAND JEU TCHIP DUBAI » qui se déroule du 15 novembre au 15 décembre 2021.

Vous pouvez contacter la Société Organisatrice dans le cadre du présent jeu concours à l'adresse suivante :
Groupe VOG
A l'attention du service communication
208 Boulevard Carnot
59 420 Mouvaux

Article 2 - Participation

Le jeu est ouvert à toute personne majeure résidant en France métropolitaine, à l'exception du personnel salarié de la société organisatrice, de tous prestataires ayant collaboré à l'organisation du jeu, ainsi que leurs familles (même nom, même adresse). La participation au jeu entraine l'acceptation expresse du présent règlement, en toutes ses dispositions ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux et loterie en vigueur sur le territoire Français.
La participation est limitée à une seule par personne (même adresse email). L'adresse IP fera foi pour certifier cette participation unique. Il est strictement interdit pour un participant de jouer avec plusieurs adresses email ainsi que de jouer à partir d'un compte de joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne. La participation est strictement nominative. L'utilisation de systèmes de participation automatique est interdite et entrainera la nullité de la participation.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entrainera la nullité de la participation.

Pour participer à l'Opération, toute personne devra disposer d'un équipement informatique récent et supportant les dernières technologies. Tout formulaire de jeu non validé et/ou incomplet et/ou illisible et/ou envoyé après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue sera considéré comme nul.

Article 3 - Principe

Pour participer au tirage au sort, le participant doit se rendre :

Sur la page dédiée depuis l'adresse : https://kx1.co/website/grandjeutchipdubai

1. Renseigner ses coordonnées (Nom, Prénom, adresse mail, n° de téléphone, salon Tchip fréquenté)
2. Télécharger une photo de son ticket de caisse Tchip Coiffure pour justifier un montant d'achat de trente-quatre euros (34€) minimum réalisé entre le 15 novembre et le 15 décembre 2021.
3. Cliquer sur le bouton de participation (en ayant rempli l'ensemble du formulaire)

Article 4 - Dotation

Est mis en jeu dans la présente Opération :
Un voyage à Dubaï d'une semaine pour 2 personnes d'une valeur de 3600€ TTC à réaliser avec le prestataire CAP5 Voyages en 2022. Sont compris dans le voyage : les vols en avion (Paris-Dubai et Dubai-Paris), les transports aéroport-hôtel et l'hôtel en demi-pension. Non modifiable et non remboursable. S'il le souhaite, le gagnant pourra bénéficier à la place d'un chèque cadeau de 3600€ TTC valable chez le prestataire CAP5 Voyages en 2022.

La dotation peut également être qualifiée de « lot », « gain », « dotation » au sein du présent règlement.
Le lot décrit ci-dessus ne sera ni repris, ni cédé (ni même pour un membre de la même famille), ni échangé, ni remboursé ; il ne pourra faire l'objet d'aucune contrepartie sous quelque forme que ce soit.

Les photographies, iconographies ou visuels utilisés afin de promouvoir le présent jeu concours « GRAND JEU TCHIP DUBAI » pouvant être assimilés à une représentation du gain n'ont aucune valeur contractuelle.

Article 5 - Désignation du/des gagnant(s) et modalités d'attribution de la dotation

Un tirage au sort sera réalisé parmi les participants pour désigner le gagnant du jeu au plus tard le 31 décembre 2021.

Le gagnant sera informé par courrier électronique à l'adresse utilisée pour son inscription à l'Opération dans un délai maximal de 8 jours à compter du tirage au sort, soit au plus tard le 8 janvier 2022. Pour valider et retirer son gain, le gagnant devra envoyer un email depuis l'adresse utilisée pour son inscription à communication@vog-groupe.com en y confirmant son nom, prénom, date de naissance et coordonnées postales complètes avec une copie de sa carte d'identité en cours de validité. Toutes informations d'identité ou d'adresses erronées entraîneront la nullité de la participation du gagnant.

Le lot sera envoyé au gagnant par courrier avec accusé de réception.

Si le gagnant qui aura été informé par courrier électronique ne se manifeste pas dans les 8 jours après l'envoi du courrier électronique, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de la société Organisatrice.

Les gagnants devront se conformer au règlement. S'il s'avérait que le gagnant ne réponde pas aux critères du présent règlement, la Société Organisatrice ne pourrait alors lui attribuer sa dotation. Un autre gagnant serait alors tiré au sort.

La dotation ne pourra en aucun cas être reprise ou échangée contre toute autre dotation, ni transmise à des tiers. Cependant, en cas de force majeure, ou si les circonstances l'exigent, la Société Organisatrice se réserve la possibilité de substituer à tout moment à la dotation proposée une autre dotation équivalente.

Article 6 – Droits d'utilisation

En contrepartie du bénéfice de la dotation, le gagnant autorise la Société Organisatrice à utiliser ses nom, prénom et photo éventuelle ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur le site de l'Annonceur et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et de rémunération autres que le lot gagné.

Article 7 - Modification du règlement

La Société organisatrice se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de modifier, écourter, prolonger ou annuler le jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.
La Société organisatrice se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement.

Article 8 - Responsabilité

S'agissant du lot, la responsabilité de la Société Organisatrice est strictement limitée à la délivrance du lot effectivement et valablement gagné par le participant qui aura été tiré au sort. D'une manière générale, la Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et accidents qui pourraient survenir à un gagnant pendant la jouissance du lot. La Société Organisatrice se dégage de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction du gagnant concernant son lot ou à l'usage fait par le gagnant de son lot.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du jeu est perturbé par une cause échappant à la volonté de la Société Organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre la loterie.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du jeu de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Article 9 : Droit des données personnelles

Une donnée personnelle est toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable. Mais, parce qu'elles concernent des personnes, celles-ci doivent en conserver la maîtrise.

Dès lors que le Participant participera au jeu concours et renseignera les informations pré requises via le formulaire en ligne disponible sur le site www.tchip.fr/jeu-concours/, le présent site recueillera ses informations personnelles pour le compte du Groupe Vog, 27 Avenue George V 75008 Paris.

Les données personnelles collectées se limitent aux :
- Nom, prénom, adresse e-mail, numéro de téléphone, adresse postale ;
- Les informations que vous choisirez de nous communiquer par l'intermédiaire de la rubrique « Contactez-nous » ;
- Les informations relatives à votre utilisation du site enregistrées grâce à notre politique de Cookies.

Les données sont recueillies pour les finalités suivantes :
- Permettre à l'utilisateur de participer au présent jeu concours « GRAND JEU TCHIP DUBAI »
- Assurer une communication avec le Client lorsque celui-ci le sollicite ;
- Permettre à l'utilisateur de rejoindre la communauté du Groupe Vog ;
- Assurer la sécurité des Sites internet du Groupe Vog ;
- Envoyer des emails / newsletters. Le client peut à tout moment utiliser le lien de désabonnement intégré en bas de l'email / newsletter.

Les destinataires de ces données personnelles sont : le Service Développement, le Service Animation et les Services Administratifs du Groupe Vog.

Les données conservées à cette fin sont conservées pendant une durée de 3 ans à compter de la collecte des données personnelles. Passé ce délai, et sans que la personne physique n'ait sollicité les services du Groupe Vog, les données seront supprimées.

Vous demeurez propriétaire de vos données personnelles collectées sur ce site. Par ce biais, vous disposez des droits de :
- consulter et d'accéder à vos données personnelles ;
- de solliciter la modification et la mise à jour de vos données personnelles ;
- de demander la suppression de vos données personnelles,
- de solliciter la limitation du traitement de vos données ;
- de demander la portabilité de vos données.

Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre Délégué à la Protection des Données :
- En écrivant à l'attention du DPO, 208 Boulevard Carnot 59420 Mouvaux
- Ou par e-mail à dpo@vog-groupe.com

Si vous estimez, après nous avoir contacté que vos droits Informatique et Liberté ne sont pas respectés ou que le dispositif de contrôle n'est pas conforme aux règles de protection de données, vous pouvez déposer une réclamation à la Cnil par voie électronique ou postale.

Article 10 – Dépôt du règlement

La participation au jeu entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.
Le règlement complet est déposé à la
SCP Alain KINGET – Julien MARLIERE Huissiers de Justice à LILLE, 51 Blvd de Strasbourg.
Le règlement du jeu est disponible sur le site internet dans l'onglet Règlement du jeu et est adressé seulement par mail à titre gratuit à toute personne en faisant la demande à l'adresse suivante : communication@vog-groupe.com.

Article 11 - Litiges

Toute contestation ou réclamation relative à cette loterie devra être formulée par écrit et adressée à :
Groupe Vog
208 Boulevard Carnot
59420 Mouvaux.

La Société Organisatrice tranchera toute question relative à l'application du présent règlement, dans le respect de la législation française. Ces décisions seront sans appel. La loi applicable au présent règlement est la loi française et la langue applicable est la langue française. Tout différend né à l'occasion de cette loterie fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes dont dépend le siège social de la Société Organisatrice, sauf dispositions d'ordre public contraires. Aucune contestation ne sera plus recevable un mois après la clôture du jeu.

Article 12 - Informations générales

1. Il ne sera répondu à aucune demande (écrite, téléphonique ou orale) concernant les modalités ou le mécanisme du concours, l'interprétation ou l'application du présent règlement.
2. Toute contestation ou réclamation relative au jeu ne pourra être prise en considération au-delà du 31 janvier 2022.
3. Les données nominatives enregistrées obligatoirement dans le cadre du présent Jeu sont nécessaires à la prise en compte de la participation au Jeu et ne seront pas utilisées par la Société Organisatrice, le cas échéant, que pour l'attribution des lots.
4. Les données nominatives recueillies dans le cadre du présent Jeu sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et le règlement UE 2016/679 sur la protection des données personnelles du 27 avril 2016. Ces données peuvent donner lieu à l'exercice d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition. Tous les participants au Jeu, disposent de ce droit en s'adressant à : Groupe VOG – DPO - 208 Boulevard Carnot - 59420 Mouvaux.